

- COMMUNE DE DEUIL-LA BARRE -

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DEUIL-LA BARRE

Par arrêté du Maire n°464/2025 en date du 14 août 2025, la commune de Deuil-La Barre a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de la présente modification n°1 concerne principalement sur le plan de zonage et le règlement, et porte notamment sur :

- la mise à jour des emplacements réservés
- la modification du secteur UH de la villa Louise en secteur UM
- la mise à jour du patrimoine bâti à préserver
- le toilettage de certains articles du règlement afin de préciser les règles, la correction de quelques erreurs matérielles ou la réorganisation de leur mise en forme, dans le respect de la procédure de modification prescrite dans le Code de l'urbanisme,
- la mise à jour des dispositions législatives et réglementaires,
- l'intégration des sous-destinations dans les règles
- l'intégration des évolutions permettant de mieux maîtriser les opérations de renouvellement urbain dans le tissu résidentiel, de permettre des extensions mesurées en zone naturelle, de préserver le cadre de vie des habitants en les éloignant des nuisances de voisinage et des infrastructures, et renforcer le développement des espaces verts et la désimperméabilisation des sols,
- l'adaptation des définitions en fonction des évolutions réglementaires,
- un meilleur encadrement de la division de logements dans les constructions existantes et des parcelles

A cet effet, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, Monsieur ZAMUNER Albert, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Deuil-La Barre, 36 Rue Charles de Gaulle, du 15 septembre 2025 au 3 octobre 2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mardi après -midi)

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support papier au service urbanisme de la commune de Deuil-La Barre, 36 rue Charles de Gaulle,
- sur le site internet de la ville de Deuil-La Barre : www.mairie-deuillabarre.fr/demarches-service/urbanisme.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Deuil-La Barre, Service Urbanisme, 36 Rue Charles de Gaulle 95170 DEUIL-LA BARRE.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@deuillabarre.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues lors de la tenue de l'enquête et par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 5 de l'arrêté du 14 août 2025, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville de Deuil-La Barre à l'adresse suivante (www.mairie-deuillabarre.fr/demarches-service/urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie au cours de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 15 septembre 2025 de 9h à 12h**
(Salle 15-Mairie Principale).
- **Mercredi 24 septembre 2025 de 14h à 17h**
(Salle 15-Mairie Principale).
- **Vendredi 3 octobre 2025 de 14h à 17h**
(Salle 15-Mairie Principale).

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant 1 an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.



Maire de Deuil-La Barre
Vice-présidente du Département du Val d'Oise